

Règles de conduite et mesures de sécurité

École Le Prélude et pavillon Mgr Pelletier

2022-2023

L'objectif du code de vie de l'école est de développer un climat harmonieux et sécuritaire au sein de l'école Le Prélude en instaurant un cadre d'intervention commun. Pour atteindre cet objectif, chacun doit prendre ses responsabilités face aux règles de vie de l'école, s'impliquer et travailler en équipe. Les interventions doivent viser à faire cesser l'apparition de certains comportements indésirables et créer un nouveau répertoire de réponses socialement acceptables partant du principe qu'un comportement peut s'améliorer.

Il est tout aussi important de faire un retour sur les règles du code de vie de l'école lorsqu'elles sont respectées par les élèves que d'appliquer les conséquences lors des manquements. L'intervention doit se faire avec justice et équité ainsi que dans le respect. Les conséquences doivent être appliquées à des fins précises de façon ferme et mesurée. La rigueur, la constance et la persévérance dans l'application des règles sont garantes de l'atteinte de bons résultats.

Voici les 5 valeurs qui ont été retenues par l'équipe école. Ce tableau trace un portrait global de comment devrait s'articuler ces valeurs dans l'école Le Prélude.

Valeurs à inculquer à nos élèves à l'intérieur du code de vie	Comment ces valeurs vont guider les interventions du personnel dans l'application du code de vie
Respect : paroles et gestes (adultes et élèves), matériel, environnement	Respect : des règles choisies par l'équipe, autonomie professionnelle, valeurs familiales, interventions respectueuses et avec bienveillance entre collègues et avec les élèves
Responsabilité : respect des règles, assumer les conséquences de ses choix et de ses gestes, dénonciation des comportements inadéquats (intimidation)	Responsabilité : assurer une surveillance active et préventive, application des conséquences prévues au code de vie de l'école, interventions adaptées à l'élève, enseignement des comportements adéquats, interventions éducatives au lieu de punitives, être à l'écoute des élèves et mettre en place des conditions favorables à la dénonciation des comportements inadéquats
Justice et équité : acceptation des conséquences différenciées selon les besoins particuliers de certains élèves	Justice et équité : gestes semblables ⇔ conséquences semblables et ajustement en fonction de la fréquence, adaptation selon les besoins particuliers
Persévérance : malgré les obstacles	Persévérance : rigueur et constance dans l'application des règles
Autonomie : utilisation des outils et des moyens mis à sa disposition	Autonomie : mettre en place des moyens et des stratégies pour soutenir les élèves dans l'adoption de bons comportements

Code de vie de l'école

Les relations	Les procédures
• Je collabore avec les intervenants de l'école. • Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.	• Je marche dans l'école. • Je suis à l'heure à l'école.* • Je porte des vêtements décents et convenables (code vestimentaire) • Je laisse mon couvre-chef à mon crochet.
L'environnement	La tâche*
• Je respecte le matériel. • Je respecte l'environnement (ex : déchet). • J'apporte une collation santé (fruit, légume, produit laitier). • Lors d'occasions spéciales, d'autres aliments peuvent être permis. *	• Je respecte les règles du code de vie de la classe. • Je fais le travail demandé. • Je remets mes travaux à temps. • J'apporte mon matériel (spécialistes). • J'apporte seulement le matériel nécessaire à mes apprentissages.
Les procédures s'adressant aux parents	
• Toute personne qui se présente à l'école, <u>doit obligatoirement</u> se présenter au secrétariat avant de circuler. En tout temps, il est interdit d'aller directement dans les classes. • Les parents doivent obligatoirement signaler les absences dans Mozaik. Ils doivent également aviser le service de garde s'il y a lieu. • Pour toute urgence, les parents communiquent avec le secrétariat au (819) 762-8161 poste 1015 et avec le service de garde au poste 1415. • En cas d'absence pour plusieurs jours (voyage, tournoi etc.), les enseignants n'ont pas l'obligation de fournir du travail à l'élève absent ou de reprendre les notions en récupération. • Le matin, l'enfant ne doit pas se présenter dans la cour de l'école avant 8 h 12 car il n'y a pas de surveillance pour assurer la sécurité. Au retour du dîner l'enfant ne doit pas se présenter avant 12 h 50. • Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents prennent un rendez-vous avec l'enseignant de l'enfant. • Pour tout problème en lien avec le transport scolaire, veuillez communiquer directement avec Madame Claire Duquette au service du transport au (819) 762-8161 poste 2243.	

****Relève de la gestion de classe des enseignants***

Protocole d'interventions

Une intervention efficace c'est :

- Intervenir de façon bienveillante et chaleureuse
- Établir un contact visuel avec l'élève
- Écouter ce que l'élève a à dire

Agirs mineurs	Conséquences
• Pousser, se chamailler, se tirailler • Paroles blessantes, langage vulgaire, sacres ou moqueries • Lancer de la neige ou un autre objet sans viser quelqu'un • Répliquer ou argumenter avec l'adulte • Ne pas rentrer au son de la cloche • Courir ou crier dans l'école • Placage, jambette et gestes anti-sportif	Si l'élève se reprend et qu'il s'excuse, il n'est pas nécessaire de donner une autre conséquence. • Lettre d'excuse • Fiche de réflexion • Geste réparateur • Retiré du jeu pour une courte période (fin de la récréation) • Périmètre réduit • Créer une affiche et la présenter dans les classes ou l'afficher dans l'école
<i>La fréquence des comportements de la catégorie des « agirs mineurs » pourra conduire à des conséquences du niveau d'intervention des « agirs majeurs »)</i>	

Agirs majeurs (1 ^{er} niveau)	Conséquences
• Agirs mineurs récurrents • Violence verbale : menacer, harceler, humilier • Impolitesse envers l'adulte • Violence physique (petite bagarre) : frapper, lancer un objet à quelqu'un <i>La fréquence des comportements du 1^{er} niveau des agirs majeurs pourra conduire à des conséquences du 2^e niveau d'intervention</i>	• Périmètre réduit • Perte de récréation à l'intérieur ou à l'extérieur • Fiche de réflexion • Lettre d'excuse • Geste réparateur • Lecture sur le sujet • Copie de textes de réflexion et retour avec l'élève sur le sujet • Recherche sur un thème • Retenue après l'école ou sur une journée pédagogique

Agirs majeurs (2 ^e niveau)	Conséquences
• Intimidation • Vol ou vandalisme • Refuser de collaborer avec l'adulte • Bagarre avec blessure ou violence • Frapper un adulte • Se sauver de l'école ou de la classe • Mordre ou cracher sur quelqu'un • Possession ou consommation de drogue ou d'alcool et de cigarettes • Utilisation d'arme (ex : canif, fusil à air comprimé etc.)	• Suspension interne (direction) • Suspension externe (direction) • Rencontre ou communication avec les parents • Perte de récréations à l'intérieur ou à l'extérieur